



**BULLETIN RÉGIONAL D'INFORMATION
DE VOLLEY-BALL
PARTIE ANNUELLE SAISON 2022-2023
Partie Sportive
COMPÉTITIONS AUVERGNE-RHONE-ALPES
SENIORS et JEUNES
Masculins et Féminins**

CONTACT : sthivillier@liguearavolley.fr

Commission régionale sportive : **Daniel MAISONNIAL**
06.83.27.30.11

Validé par le Comité Directeur du 05 octobre 2022

Siège : 35, rue Docteur Hermitte - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01
E-mail : contact@liguearavolley.fr

Annexe : Maison Régionale des Sports,
68 Avenue Tony Garnier - CS 21001
69304 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 73 23 70
E-mail : sthivillier@liguearavolley.fr

Annexe : Place des Bughes – Maison
des Sports - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 91 36 62
E-mail : fmurin@liguearavolley.fr



Site internet : <http://liguearavolley.fr>



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX M/F

1.	Championnat Pré-National ARA Senior Masculin et Féminin	2
2.	Championnat Régional ARA Senior Masculin et Féminin	3
3.	Accession directe en Régional	3
4.	Règlement général du championnat ARA senior M/F	4
5.	Qualification des joueurs	4
6.	Compét'lib 2023 Phase régionale	4

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES JEUNES M/F

7.	Championnat Régional ARA Jeunes Élite catégories M13 - M15 - M18 - M/F	5
8.	Principe du Championnat Régional ARA Jeunes	5
9.	Challenge Régional ARA Jeunes catégories M13 - M15 - M18 M/F	5
10.	Finale ARA Jeunes Élite et Honneur M/F	6

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

11.	Gestion des compétitions régionales	7
12.	Horaires des rencontres	7
13.	Inscription sur la feuille de match	7
14.	Qualification et licences	8
15.	Cas particulier des jeunes M/F	8
16.	Aménagements aux calendriers	8
17.	Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors et Jeunes M/F	8
18.	Obligations pour les équipes recevantes	9
19.	Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs	9
20.	Conséquences pour non-respect des DAF Régionaux	10
21.	Règlement sportif M11 M/F en jeu de 2 X 2	10
22.	Règlement sportif M13 M/F en jeu de 3 X 3	11
23.	Règlement sportif M13 M/F en jeu de 4 X 4	11
24.	Règlement sportif M15 M/F en jeu de 4 X 4	12
25.	Règlement sportif M15 M/F en jeu de 6 X 6	12
26.	Connaissance des règlements	12
27.	Cas non prévus	12

ANNEXES

Annexe 01 - Tableau du championnat régional ARA seniors M/F 2022/2023	13
Annexe 02 - Équipes engagées en championnat ARA seniors M/F 2022/2023	14
Annexe 03 - Planning annuel des compétitions Nationales et Régionales - saison 2022/2023	15
Annexe 04 - Droits et amendes - saison 2022/2023	16
Annexe 05 - Les Catégories d'âges - saison 2022/2023	17
Annexe 06 - Rappel DAF 2022/2023	18
Annexe 07 - Tableaux des DAF - saison 2022/2023	19
Annexe 08 - Dispositions particulières du Pôle Jean Perrin	20
Annexe 09- Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B	21

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES D'Auvergne ET DE RHÔNE-ALPES

PRÉAMBULE

Mise en Place du projet du championnat RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES SENIOR M/F adopté lors de l'AG du 02 juillet 2022 avec les équipes engagées au 21 juin 2022 en respectant la réglementation régionale et celles des Comités départementaux ARA.

Ce projet de 40 équipes dans chaque genre est issu du retour des réponses au questionnaire envoyé aux clubs et de la politique de la Commission Régionale Sportive en uniformisant et simplifiant la formule du championnat régional seniors dans les 2 niveaux et les 2 genres.

Ce championnat se déroulera en une (1) phase sur 18 journées plus un match de classement en fin de saison entre les équipes de même classement dans chaque division pour établir le classement général annuel des équipes.

A noter qu'en Pré-national M/F les poules seront établies sur un critère sportif mais la régionale conserve son aspect géographique pour la constitution des poules.

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS AUVERGNE - RHÔNE-ALPES DE LA SAISON 2022/2023

Pré-national ARA M/F :

En Masculin (PMA et PMB) et en Féminin (PFA et PFB)

Dans chaque genre, les équipes engagées dans le championnat régional ARA seniors, sont affectées par la CRS dans 2 poules de 10 équipes.

Les poules sont composées sur la base du classement général annuel en appliquant la méthode dite du serpent pour avoir le même nombre d'équipes.

Formule sportive : Le championnat se déroule sur (1) une phase en **matchs aller-retour en 3 sets gagnants** sur 18 journées.

A l'issue de la phase régulière (aller-retour), pour établir le classement général, les équipes des 2 poules de même classement se rencontrent sur un (1) match en 3 sets gagnants. Le club recevant sera l'équipe ayant obtenu le meilleur ration point/match et sera désigné organisateur.

RÉGIONAL ARA M/F :

En Masculin (RMC et RMD) et en Féminin (RFC et RFD)

Dans chaque genre, les équipes engagées dans le championnat régional ARA seniors, sont affectées par la CRS dans 2 poules de 10 équipes.

Les poules sont composées en respectant autant que possible les critères suivants :

- Avoir le même nombre d'équipes par poule,
- Regrouper géographiquement les équipes afin de limiter les déplacements.

Formule sportive : Le championnat se déroule sur (1) une phase en **matchs aller-retour en 3 sets gagnants** sur 18 journées.

A l'issue de la phase régulière (aller-retour), pour établir le classement général, les équipes des 2 poules de même classement se rencontrent sur un (1) match en 3 sets gagnants. Le club recevant sera l'équipe ayant obtenu le meilleur ration point/match et sera désigné organisateur.

ATTENTION "NOTE IMPORTANTE"

Dans tous les niveaux et les 2 genres, les matchs de classement font parties intégrantes du championnat ARA seniors.

1. CHAMPIONNAT PRÉ-NATIONAL ARA SENIORS MASCULINS et FÉMININS

1.1. Pré-national :

En Masculin PMA et PMB et en Féminin PFA et PFB

Dans chaque genre, les 20 équipes engagées dans le championnat régional ARA senior sont affectées par la Commission Régionale Sportive dans 2 poules en tenant compte du classement général annuel de la saison passée.

La méthode du serpentín est appliquée afin d'effectuer la répartition sportive des équipes dans les poules.

1.2. Formule sportive :

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs **Aller et Retour en 3 sets gagnants** sur 18 journées avec à l'issue de la phase régulière une journée supplémentaire pour établir le classement général annuel.

Dans chaque genre, les équipes des 2 poules de même classement se rencontrent sur un (1) match en 3 sets gagnants.

Le club recevant sera l'équipe ayant obtenu le meilleur ratio (points/nombre de matchs joués), puis si besoin le nombre de victoires.

Dates : se reporter au planning de la saison 2022-2023 (cf. annexe 2).

1.3. Cas particulier Poule PMA avec le pôle espoir Jean Perrin :

Dans cette poule (PMA) toutes les équipes se déplacent au cours des matchs Aller seulement et jouent contre l'équipe du pôle à domicile au Lycée Jean Perrin.

Chaque année, le Pôle Espoir Jean Perrin est protégé et sera de nouveau proposé la saison suivante en accord avec la ligue et le responsable du Pôle dans le championnat de Pré-national masculin et affecté dans la poule la plus centralisée.

1.4. Titre de Pré-national et les Montées en N3 :

À l'issue de la dernière journée de la phase régulière et du match de classement, l'équipe classée première du classement général annuel des équipes est championne dans son genre.

Les deux premières équipes du classement général annuel sont proposées à l'accession directe à la N3.

En cas de refus d'une ou de ces 2 équipes (RGER 4/2) possibilité de proposer une autre équipe prise dans l'ordre du classement final annuel sans restriction de classement.

1.5. Descentes en Régional :

Les équipes classées ; 17^{ème} (1^{ère} repêchable), 18^{ème} (3^{ème} repêchable) ,19^{ème} et 20^{ème} (non repêchables).

1.6. Péréquation Financière des équipes en Pré-nationale : (AG 2020)

Maintien de la péréquation kilométrique pour les clubs du championnat de Pré-national seniors M/F établie sur la base de la moyenne kilométrique parcourues par les équipes de chaque poule (Sont exclus de cette péréquation le pôle), mais les déplacements des autres équipes de la poule pour affronter ces structures sont bien pris en compte. La ligue établit en fin de saison le tableau de la péréquation en facturant aux clubs la somme correspondante à la différence de la moyenne des clubs qui se sont déplacés le moins et transforme cette somme en avoir pour les clubs qui se sont le plus déplacés sur la base du barème fédéral (0,80 €)

2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARA SENIORS MASCULINS et FÉMININS

2.1. En Masculin RMC et RMD et en Féminin RFC et RFD

Dans chaque genre, les 20 équipes engagées dans le championnat régional ARA seniors sont affectées par la Commission Régionale Sportive dans 2 poules en respectant autant que possible les critères suivants :

- Avoir le même nombre d'équipes par poule
- Regrouper géographiquement les équipes afin de limiter les déplacements.

2.2. Formule sportive :

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs **Aller et Retour en 3 sets gagnants** sur 18 journées avec à l'issue de la phase régulière une journée supplémentaire pour établir le classement général annuel.

Dans chaque genre, les équipes des 2 poules de même classement se rencontrent sur un (1) match en 3 sets gagnants.

Le club recevant sera l'équipe ayant obtenu le meilleur ratio (points/nombre de matchs joués), puis si besoin le nombre de victoires.

Dates : se reporter au planning de la saison 2022-2023 (cf. annexe 2).

2.3. Titre de Régional et les Montées en Pré-national :

À l'issue de la dernière journée de la phase régulière et du match de classement, l'équipe classée première du classement général annuel des équipes est championne dans son genre.

Les deux premières équipes du classement final sont proposées à l'accession directe en Pré-régional, puis la 3^{ème} (2^{ème} repêchable), et ensuite la 4^{ème} (4^{ème} repêchable).

2.4. Descentes en Départemental :

Les équipes classées, 15^{ème} à 20^{ème} (repêchables dans l'ordre), 15^{ème} et 16^{ème} après les 1^{ers} des Comités, 17^{ème} à 20^{ème} dans l'ordre après les 2^{èmes} des Comités.

2.5. Accession et Relégation (droits sportif)

A l'issue du dernier match de classement la Sportive établira le classement général annuel de chaque genre afin de procéder à l'établissement des 2 poules de chaque niveau pour la saison prochaine 2023/2024 en prenant en compte les accédants et relégations prévues au BRI et de la réglementation régionale (RGER) (**Annexe 1**).

3. ACCESSION DIRECTE EN RÉGIONAL SENIORS M/F

3.1. Préambule

Les comités départementaux gestionnaires des championnats seniors de Pré-Régional proposent dans chaque genre leur champion d'accession ou à défaut leur représentant avec la possibilité de proposer une deuxième équipe pour compléter si besoin la régionale, après les repêchées.

4. REGLEMENT GÉNÉRAL DU CHAMPIONNAT SENIORS ARA M/F

- En cas de forfait d'une équipe, une pénalité sportive et financière sera appliquée au club concerné.
- **Arbitrage CRA** : La CRA désigne les arbitres et fixe le montant des indemnités.
- **Marque** : Club organisateur

5. Qualification des joueurs M/F au match de classement

Pour participer au Titre Régional seniors et aux matchs de classement un joueur ou une joueuse des catégories seniors et jeunes devra avoir été inscrit (te) dans le pavé des joueurs au minimum sur trois (3) feuilles de matchs de l'équipe concernée avec son club et avoir une licence compétition Volley-Ball de la saison en cours en respectant la date limite de qualification fixée au **22 janvier 2023**. Il en est de même pour l'entraîneur dans le pavé encadrement.

5.1 Nombre de mutés (ées)

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3) avec la possibilité d'un (1) Muté exceptionnel sous réserve qu'il soit validé par la CRSR.

6. COMPÉT'LIB 2022 - PHASE RÉGIONALE

6.1. Tournoi Qualificatif à la Finale Nationale :

La Ligue organisera la finale régionale en respectant la réglementation et la date butoir fixée par la FFV et communiquera à la Fédération le vainqueur qualifié à la phase Nationale.

La phase Régionale se déroulera sur une journée et réunira au maximum 12 équipes qualifiées issues de la phase départementalisée et des équipes sur volontariat dans les secteurs non concernés par une phase départementale.

Une caution de 40 € sera demandée pour la participation à la phase régionale, et rendue après la participation effective de l'équipe ou conservée en cas de désistement de l'équipe.

Date : en attente de la date Fédérale

Un appel à candidature sera effectué auprès de tous les clubs par l'intermédiaire des Comités en joignant le cahier des charges.

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES

7. CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES ÉLITE - M13 - M15 - M18 - M/F

Préambule : Afin de dynamiser les compétitions régionale jeunes, la Sportive propose un championnat régional jeunes "ÉLITE" dans les mêmes catégories que la coupe de France excepté en M21.

7.1. Les clubs dont leur équipe première est dans le championnat de Pré-national ARA senior M/F devront obligatoirement engager une équipe en coupe de France dans la catégorie et du genre de leur choix (M13 - M15 - M18 - M21 M/F) ou en Championnat Régional Élite dans l'une des catégories organisées par la ligue et du genre de leur choix (M13 - M15 - M18).

7.2. Les clubs qui ont des équipes engagées en coupe de France jeunes devront poursuivre obligatoirement après leur élimination en coupe de France, la compétition dans le championnat régional Élite dans la même catégorie et le **même** genre excepté en M21 où il n'y a pas de championnat Élite de cette catégorie.

Possibilité aux clubs non concernés par le caractère "obligatoire" d'engager une équipe ou pour les autres clubs une deuxième équipe en Championnat régional ÉLITE via leur espace club avant le : **30 octobre 2022 et s'acquitter de 50 € par équipe.**

Pas de montant d'engagement pour les équipes en coupe de France dans la même catégorie.

Après le TQE, les équipes non retenues dans le championnat régional Elite pourront sur volontariat participer au challenge régional sur 2 dates, suivant le nombre d'équipes inscrites.

8. PRINCIPE DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL ÉLITE JEUNES : M13 - M15 - M18 - M/F

a) Catégories M13 – M18 – M/F. Suivant le nombre d'équipes engagées au 30 octobre 2022, la Sportive proposera 1 Tour préliminaire Régional le 11 décembre 2022 qui servira de base pour établir les poules de niveau du TQE.

b) Catégories M15 – M/F. Suivant le nombre d'équipes engagées au 30 octobre 2022, la Sportive proposera 1 Tour préliminaire Régional le 04 décembre 2022 qui servira de base pour établir les poules de niveau du TQE.

c) TQE Catégories M13 – M18 – M/F - le 08 janvier 2023 : Il permettra de qualifier par catégorie et genre 9 équipes pour le championnat régional Élite y compris les équipes éliminées du tour 4 de la coupe de France.

d) TQE Catégorie M15 le 22 janvier 2023. Il permettra de qualifier sportivement par catégorie et genre 9 équipes pour le championnat régional Élite y compris les équipes éliminées du tour 4 de la coupe de France.

e) Le championnat Régional Elite par poule de 9 équipes par catégorie et par genre se déroule en tournois tournants sur 4 journées avec à chaque journée 3 tournois de 3 équipes qui se rencontrent en 2 sets gagnants (idem formule coupe de France jeunes)

Ce principe de formule sportive permet de limiter les grands déplacements tout en assurant à chaque équipe de recevoir une fois et celles situées géographiquement les plus centrales 2 fois.

f) Après leur élimination de la coupe de France les équipes ne peuvent pas changer de catégorie en championnat Régional Élite.

g) Une équipe absente au(x) tour(s) préliminaire(s) proposée(s) par la Sportive ne pourra pas participer au TQE.

9. CHALLENGE RÉGIONAL JEUNES - M/F - M13 - M15 - M18 M/F

9.1 Les équipes non-inscrites en Coupe de France ou une 2^{ème} équipe d'un club engagé en coupe de France dans la même catégorie ont la possibilité de s'engager dans le Challenge Régional via leur espace club avant le **08 janvier 2023 et s'acquitter de 50 € par équipe.**

9.2. Principe du Challenge Régional jeunes catégorie M13 - M15 - M18 - M/F :

Après les TQE, la Sportive proposera 2 plateaux aux équipes non retenues en Élite aux mêmes dates que le Championnat Régional Elite dans les catégories proposées, ainsi que les équipes volontaires inscrites via leur espace club.

La formule sportive proposée tiendra compte du nombre d'équipes engagées.

La présence d'une équipe jeune à **5 plateaux** dans la **même catégorie** permettra à son club de satisfaire dans le même genre à une (1UF) Unité de formation pour ses DAF régionaux de la saison en cours

10. FINALES ARA JEUNES ÉLITE ET HONNEUR M11 – M13 – M15 – M18 – M/F

10.1. Finales ARA jeunes ÉLITE des catégories M13 - M15 - M18 - M/F

Les équipes qualifiées en poule Finale Élite, dans chaque catégorie et genre, seront d'abord celles qui ont été éliminées après le Tour 4 de la coupe de France complétées par les équipes du championnat régional Élite prises dans l'ordre du classement final.

10.2. Dates des finales Élite :

M15 en jeu de 6x6 dimanche 14 mai 2023 de 9H30 à 17h00 lieu : en attente de candidature

M13 en jeu de 4x4 dimanche 04 juin 2023 de 9H30 à 17H00 lieu : en attente de candidature

M18 en jeu de 6x6 dimanche 04 juin 2023 de 9H30 à 17H00 lieu : en attente de candidature

10.3. Finales ARA jeunes HONNEUR ds catégories M13 et M15 Masculin et Féminin

Les équipes **VAINQUEURS** du challenge régional seront conviées aux Finales Honneur dans les catégories citées avec les champions départementaux ou leur représentant à raison d'une équipe par Comité et par club.

Les organisateurs pourront s'ils en font la demande, proposer leur équipe à la finale qu'ils organisent dans la mesure des places restants libres.

10.4. Classement général jeunes :

Pour toutes les finales ARA jeunes Honneur M/F le classement général annuel des équipes est effectué par comité sur les deux saisons précédentes des finales ARA et des résultats de la coupe de France des catégories M13 et M15.

10.5. Dates des finales Honneur :

M15 en jeu de 4x4 dimanche 14 mai 2023 de 9H30 à 17H00 Lieu : en attente de candidature

M13 en jeu de 3x3 dimanche 04 juin 2023 de 9H30 à 17H00 Lieu : en attente de candidature

10.6. Qualification Régionale en M11 en 2x2 M/F

Engagement libre directement auprès du secrétariat de la ligue en respectant la date limite d'engagement.

La ligue décernera un titre régional dans cette catégorie en respectant la réglementation Fédérale afin de préparer au mieux les équipes qualifiées à la Finale Nationale avec l'obligation aux finalistes de participer à la finale de la coupe de France des M11.

Finale Régionale M11 : dimanche 02 avril 2023 Lieu : en attente de candidature

Finale Nationale M11 : du 16 au 18 juin 2023

10.7. FINALE ARA Jeunes Honneur des M13 M/F en 3x3 M/F

12 équipes au total dont 6 places réservées aux comités du secteur géographique de Rhône-Alpes et 1 place au secteur d'Auvergne. Si des places restent encore disponibles, possibilité sur proposition de la Sportive de compléter la poule Finale par une ou des équipes issues du classement général des comités de la catégorie et du genre

Date : dimanche 04 juin 2023 de 9H30 à 17H00 **Lieu** : en attente de candidature

10.8. FINALE ARA Jeunes Honneur des M15 M/F en 4x4 M/F

9 équipes au total dont 6 places réservées aux comités du secteur géographique de Rhône-Alpes et 1 place au secteur d'Auvergne. Si des places restent encore disponibles, possibilité sur proposition de la Sportive de compléter la poule Finale par une ou des équipes issues du classement général des comités de la catégorie et du genre.

Date : dimanche 14 mai 2023 de 9H30 à 17H00 **Lieu** : en attente de candidature

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

11. GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : **Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley-Ball – 68 avenue Tony Garnier 69007 LYON.**

11.1. Feuilles de match

Obligation du Diplôme pour le marqueur en Championnat Régional Seniors et Jeunes

Obligation d'utiliser la Feuille de match Électronique pour les compétitions régionales ARA seniors et jeunes

En cas de l'utilisation de la feuille papier, elle doit impérativement parvenir à l'annexe de la Ligue au plus tard le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, mais à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 5)

11.2. Saisie des résultats

En cas de l'utilisation de la feuille papier, les résultats des rencontres doivent être communiqués par le biais d'Internet : <http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu> - "Saisie des résultats" au plus tard le dimanche 20h00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 5)

12. HORAIRES DES RENCONTRES (AG 2013)

**12.1. Divisions Régionales M/F : (RGER 11/1) samedi 17H00/21H00 - dimanche 11H00/16H00
Délai de 2H30 entre 2 rencontres seniors couplées le même jour dans le même gymnase**

12.2. Jeunes en formule Championnat Régional Élite et ou du Challenge Régional :

Tournois les dimanches prévus au calendrier à partir de 11H00.

12.3. Finales ARA Jeunes : les dimanches de 10H00 à 17H00.

13. INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

13.1. Numéro des joueurs

Il est recommandé aux équipes seniors M/F de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs pendant toute la saison.

13.2. Nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U.E.) autorisés sur la feuille de match est de deux (2).

13.3. Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3) avec la possibilité d'un (1) Muté exceptionnel sous réserve qu'il soit validé par la CRSR pour le jeu en 6X6 et de deux (2) seulement pour les jeux à effectifs réduits.

14. QUALIFICATIONS ET LICENCES

Seuls peuvent participer aux championnats régionaux toutes divisions, les joueurs (joueuses) avec une licence "COMPÉTITION VOLLEY-BALL" validée par la FF Volley conformément au règlement Général des Licences et des GSA.

Dans le cas de licence suspendue ou annulée automatiquement par la FFV, le GSA concerné ne devra plus inscrire ce licencié sur une feuille de match jusqu'à sa nouvelle régularisation fédérale. Le titulaire de cette dite licence ne peut plus exercer de fonctions liées à sa licence.

a. Licence suspendue provisoirement : la DHO est réactivée à la date initiale de la saisie informatique

b. Licence annulée : la DHO est réactivée à la date de la validation de la FFV.

Toute inscription de ce dit licencié avant sa régularisation entrainera des pénalités sportives.

Pour participer au championnat régional senior toutes divisions seniors M/F, les joueurs et joueuses devront être qualifiés(ées) avant le **22 janvier 2023** (date de DHO faisant foi).

Les joueurs et joueuses renouvelant leur licence COMPETITION VB ou transformant leur licence auprès de leur GSA ne sont pas concernés par ce délai.

15. CAS PARTICULIER DES JEUNES M/F

a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M21, sont autorisés à participer à toutes compétitions Seniors sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 5), limité a * **un seul match Senior par Week-end (excepté cas 20. b).**

b) Pour chaque GSA : **Deux joueurs** maximum des catégories de M18 à M21 peuvent être inscrits le même week-end sur deux (2) feuilles de matchs seniors des championnats Nationaux et ou Régionaux.

c) Les clubs ayant 3 équipes seniors pourront lors d'un même week-end, faire doubler 2 joueurs(euses) des catégories jeunes, de l'équipe 1 en équipe 2 et 2 joueurs/joueuses de l'équipe 2 en équipe 3". **(AG Ligue 2021)**

d) Les participants aux Coupes de France Jeunes ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.

e) Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes.

f) Une (1) mutation supplémentaire dans les catégories jeunes en cas de mutation professionnelle des parents à partir d'un autre département, d'une autre région ou de plus de 100 km. **(AG Ligue 2021)**

16. AMÉNAGEMENTS AUX CALENDRIERS

16.1. Préambule (AG 2015)

Dans le cas où des matchs du championnat régional senior M/F tous niveaux se trouvent planifiés pendant toutes les vacances scolaires d'hiver, les matchs des équipes recevantes et visiteuses situées dans les zones touristiques des stations de ski, seront obligatoirement implantés par la CRS les dimanches à 15h00 si 1 match ou 14H00 et 16H00 si deux matchs (AG 2015).

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, après parution des calendriers définitifs, un droit de modification sera perçu (amendes et droits (annexe 3) **sous réserve de respecter l'article 10.2 du RGER.**

Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tous niveaux et la coupe de France Jeunes des catégories M18 et M21, est de droit à partir du 4^{ème} tour et gratuit, à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior. Les dates de reports sont indiquées en R sur le planning.

En cas de désaccord entre les 2 clubs concernés par un report de droit, c'est la Commission Sportive référente qui fixera elle-même la date de report, à charge pour elle de prévenir les intéressés 10 jours avant la date de la rencontre.

En cas de déplacement lointain de la Coupe de France jeunes, au 3^{ème} et des tours suivants, une demande pourra être faite à la CRS qui en appréciera la pertinence (distance, nombre de joueurs concernés ...).

Toutefois, la CRS pourra invalider toute demande après avoir apprécié la participation réelle et effective de ces joueurs (ses) au sein de leurs équipes.

Lors de la dernière journée, chaque équipe devra jouer en gardant le jour et l'horaire majoritairement utilisés tout au long de la saison. Dans le cas contraire, la Commission refusera cette demande et fixera le jour et heure du dernier match de l'équipe concernée en regard avec ceux utilisés en cours de saison.

17. COMPTAGE DES POINTS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS - JEUNES

17.1. Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

17.2. Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants : Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés

1. Nombre de victoires
2. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus par chacune des équipes)
3. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
4. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

18. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 12 ballons homologués par la FF Volley et identiques au ballon du match.

Pour les compétitions régionales seniors M/F des 2 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 – V200W - MVA 300 - MVA 320 - MVA 330 – MVA300W - MVA 220 - et MOLTEN V5M5000 -V5M4500 - ALLSIX V900 – ALLSIX V500

19. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS

19.1. Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FF Volley (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application.

19.2. Devoirs régionaux - Licences et UF

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves régionales de la ligue Auvergne Rhône-Alpes (RGER) en respectant la date de leur mise en application (31 janvier de la saison en cours) :

- Pré-nat : 25 licences jeunes « Compétition Volley-ball » ou 15 du même genre et 1,5 UF dont 1 équipe jeune de jeu 6x6 ou 4x4. (* Voir spécificité particulière pour l'équipe du GSA ayant son équipe 1 engagée en Pré national - annexe 5)
- Régional : 16 licences jeunes "Compétition Volley-ball" ou 10 du même genre et 1 UF dont 1 équipe jeune de jeu 6x6 ou 4x4
- Par équipe supplémentaire : 12 licences jeunes "Compétition Volley-ball" ou 8 du même genre et 0,5 UF.

19.3. Devoirs régionaux Équipes réserves (AG 2012)

Pour les clubs ayant plusieurs équipes seniors engagées en division championnat National et Régional, il leur sera comptabilisé en plus de la totalité de leur DAF pour leur équipe première, ½ Unité de Formation et 12 licences jeunes "Compétition Volley-Ball" ou 8 du même genre par équipe réserve seniors Nationale et ou Régionale.

19.4. Devoirs régionaux spécifiques à une équipe jeune en championnat senior M/F

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme (1) une Unité de Formation.

19.5. Bonus régional : (Saison N)

Un club qui engage une équipe jeune M/F dans le championnat régional jeune bénéficiera du bonus de 0,5 UF. (AG 2015)

- **Bonus A** : Le bonus de 0,5 UF pour les Devoirs régionaux de 1 UF et plus sera accordé, aux clubs participants ayant une équipe engagée dans une compétition régionale jeunes de la saison en cours, sans possibilité de cumul, mais pouvant être utilisé au choix dans un des 2 genres.

- **Bonus B** : Un club ayant une ou plusieurs équipes en poule finale des coupes de France jeunes, bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus, pour ses DAF régionaux mais non cumulable avec le bonus "A".

20. CONSÉQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX

Quand un GSA ne satisfait pas à ses Devoirs d'Accueil et de Formation régionaux en nombre :

a) D'Unité de Formation : l'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons. Une pénalité financière sera appliquée, égale à 8 fois la part Ligue de la catégorie **M21** du nombre de joueurs manquants

b) De licences jeunes : Le GSA qui n'a pas le nombre réglementaire de licences Compétition Volley-Ball au 31 Janvier de la saison en cours est sanctionné d'une amende, fixée au Règlement Financier - Montant des Amendes et Droits, par licence manquante (part ligue de la catégorie M20). Le GSA bénéficie d'un délai pour régulariser sa situation, soit avant le 31 mars de la saison en cours. Passée cette date, le GSA toujours en infraction encoure la rétrogradation administrative de l'équipe concernée par les DAF, dans la division immédiatement inférieure. L'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons.

21. RÉGLEMENT SPORTIF M11 M/F EN 2X2 (AG 2019)

Phase Régionale M11 M/F : pour la qualification régionale la ligue décernera aussi un titre régional dans cette catégorie en respectant la réglementation Fédérale avec des engagements libres auprès de la Ligue avec l'obligation au champion et championne de participer à la finale de la coupe de France des M11.

a) Composition des équipes : Le nombre de joueurs sur le terrain est de 2 avec un maximum de 2 remplaçants.

b) Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) Mixité non autorisée

d) Le terrain a une dimension de 5m x 10m et le filet à une hauteur de 1,95m pour les masculins et féminines.

e) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

f) Positions des joueurs et numérotation : pas de position spécifique sur le terrain

g) Le nombre de remplacements est limité à 4 et ils sont libres avec un échange de jeu entre les changements.

h) Limitation à 3 services consécutifs par joueur sans perte de service pour l'équipe

i) Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent.

j) Un joueur ayant servi, ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service, pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.

k) **Quand l'équipe en réception** a gagné le service ses joueurs "**tournent**" d'une position, donc effectuent l'inversion avec le serveur précédent de l'équipe.

l) **Frappe de service autorisée** : cuillère, tennis, smashé

m) **Libéro** : il n'y a pas de libéro

Temps morts :

- Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets.

Ballons recommandés : MIKASA : MVA350SL - MVA 123SL MOLTEN : SSV4 - V5M200L - ALLSIX V100 - SOFT 200 - 220G

22. RÉGLEMENT SPORTIF M13 M/F EN 3X3 (AG 2014)

a) **Composition des équipes** : Le nombre de joueurs sur le terrain est de 3 avec un maximum de 3 remplaçants.

b) **Le nombre de mutés** est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) **Mixité non autorisée**

d) **Le terrain a une dimension** de 6m x 12m et le filet à une hauteur de 2,10m pour les masculins et féminines.

e) **Responsable des équipes** : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

f) **Positions des joueurs et numérotation** : pas de position spécifique sur le terrain

g) **Le nombre de remplacements** est limité à 4 et ils sont libres avec un échange de jeu entre les changements.

h) **Limitation à 3 services consécutifs** par joueur sans perte de service pour l'équipe

i) **Le service est assuré** par l'équipe qui a gagné l'échange précédent

j) **Un joueur ayant servi**, ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service, pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.

k) **Quand l'équipe en réception** a gagné le service ses joueurs "**tournent**" d'une position, donc effectuent l'inversion avec le serveur précédent de l'équipe.).

l) **Frappe de service autorisée** : cuillère, tennis, smashé.

Libéro : il n'y a pas de libéro

Temps morts :

- Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets.

Ballons recommandés : MIKASA : MVA350SL - MVA 123SL MOLTEN : SSV4 - V5M200L - ALLSIX V100 - SOFT 200 - 220G

23. RÉGLEMENT SPORTIF M13 M/F EN 4X4

a) **Composition des Équipes** : Le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

b) **Le nombre de mutés** est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) **Mixité non autorisée**

d) **Le terrain a une dimension de** 7m x 14m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain (filet). Le filet à une hauteur de 2,10m pour les masculins et les féminines.

e) **Responsable des équipes** : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match

f) **Positions des joueurs et numérotation :**

- La position 1 sera celle du joueur arrière,
- La position 2 sera celle du joueur avant droit,
- La position 3 sera celle du joueur avant-centre,
- La position 4 sera celle du joueur avant gauche.

g) **La position relative des joueurs entre eux**, au moment de la frappe du ballon au service

• Les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),

• Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avant.

h) **Serveur** : le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un joueur qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.

i) Rotation au service

La rotation se fera dans l'ordre normal de la position des joueurs sur le terrain (1 puis 2, puis 3, puis 4, puis de nouveau 1,...)

j) Services consécutifs : un joueur ayant servi (position 1) ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service (position 2) pour éviter qu'un même joueur serve deux fois consécutivement

k) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé

l) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- Le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2
- Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain

qu'après au moins un échange de jeu

m) Libéro : il n'y pas de libéro

n) Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

Temps morts :

- Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets.

Ballons recommandés : MIKASA : MVA 350 SL - MVA 350 L - MVA 123L MOLTEN : SSV 4 - V5M200L - V5M2501L - ALLSIX V100 - SOFT 230 – 250G

24. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 4X4

a) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants.

b) Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) Mixité non autorisée

d) Le terrain à une dimensions de 7m x 14m avec une ligne arrière de 3m du centre du terrain (filet). Le filet à une hauteur de 2,24 pour les masculins et 2,15m pour les féminines

e) Se reporter aux règles de jeu en 4x4

25. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 6X6

a) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 6 remplaçants.

b) Le nombre de mutés est limité à trois (3) dans le jeu en 6x6.

c) Trois (3) remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement est obligatoire.

d) Mixité non autorisée

e) Le terrain a une dimension de 9m x 18 m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain (filet). Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,15m pour les féminines.

f) Se reporter aux règles de jeu en 6x6

26. CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

27. CAS NON-PRÉVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).

CLASSEMENT GÉNÉRAL ANNUEL DES ÉQUIPES SENIORS M/F SAISON 2022-2023			
1	1° du classement général annuel	1° PN (RGER 4/2)	N3
2	2° du classement général annuel	1° PN (RGER 4/2)	N3
3	3° du classement général annuel	2° PN	PN
4	4° du classement général annuel	2° PN	PN
5	5° du classement général annuel	3° PN	PN
6	6° du classement général annuel	3° PN	PN
7	7° du classement général annuel	4° PN	PN
8	8° du classement général annuel	4° PN	PN
9	9° du classement général annuel	5° PN	PN
10	10° du classement général annuel	5° PN	PN
11	11° du classement général annuel	6° PN	PN
12	12° du classement général annuel	6° PN	PN
13	13° du classement général annuel	7° PN	PN
14	14° du classement général annuel	7° PN	PN
15	15° du classement général annuel	8° PN	PN
16	16° du classement général annuel	8° PN	PN
17	17° du classement général annuel	9° PN	1° repêchable
18	18° du classement général annuel	9° PN	3 ^{ème} repêchable
19	19° du classement général annuel	10° PN	Non repêchable
20	20° du classement général annuel	10° PN	Non repêchable
21	21° du classement général annuel	1° Rég (RGER 4/2)	Pré-nat
22	22° du classement général annuel	1° Rég (RGER 4/2)	Pré-nat
23	23° du classement général annuel	2° Rég	2° repêchable
23	24° du classement général annuel	2° Rég	4° repêchable
25	25° du classement général annuel	3° Rég	Régionale
26	26° du classement général annuel	3° Rég	Régionale
27	27° du classement général annuel	4° Rég	Régionale
28	28° du classement général annuel	4° Rég	Régionale
29	29° du classement général annuel	5° Rég	Régionale
30	30° du classement général annuel	5° Rég	Régionale
31	31° du classement général annuel	6° Rég	Régionale
32	32° du classement général annuel	6° Rég	Régionale
33	33° du classement général annuel	7° Rég	Régionale
34	34° du classement général annuel	7° Rég	Régionale
35	35° du classement général annuel	8° Rég-1°CD69/01	Dep 1° repêchable après les 1° des CD
36	36° du classement général annuel	8° Rég-1°CD38/73	Dep 2° repêchable après les 1° des CD
37	37° du classement général annuel	9° Rég-1°CD26/07	Dép 3° repêchable après les 2° des CD
38	38° du classement général annuel	9° Rég-1°CD42/43	Dep 4° repêchable après les 2° des CD
39	39° du classement général annuel	10° Rég-1°CD74	Dep 5° repêchable après les 2° des CD
40	40° du classement général annuel	10° Rég-1°CD63	Dep 6° repêchable après les 2° des CD

EQUIPES ENGAGÉES DANS LE CHAMPIONNAT ARA SENIORS M/F SAISON 2022/2023

SENIORS MASCULINS ARA	
N°	EQUIPES
1	VB VILLEFRANCHE 2
2	EVBC RILLIEUX
3	US ST-EGREVE VB 2
4	VBALL 1
5	US MEYZIEU VB
6	FIRMINY VB
7	STADE CLERMONTOIS
8	FRJEP CHARNAS
9	AL CHAMBERY VB 1
10	RHODIA VAISE
11	UA SEYSSINS VB
12	GRENOBLE VUC 2
13	AS CALUIRE VB
14	E FOREZIEENNE VB
15	RIOM VB
16	VB POUILLY ST-NIZIER
17	CASE VB 2
18	VALENCE ACE
19	ANNECY VB
20	FONTAINE VOLLEY
21	VB PAYS VIENNOIS
22	FIDESIENNE VB
23	VB VILLARS
24	VBALL 2
25	LYON PESD VB 2
26	PL VILLETTE PB LYON 3
27	VBC LYON FRANCHEVILLE
28	ES ST MAURICE SUR DARGOIRE
29	VB VILLEFRANCHE 3
30	ES MEYLAN
31	AL CHAMBERY VB 2
32	MEYZIEU VB 2
33	US ST EGREVE VB 3
34	AUBENAS VB
35	VBC CHAMALIERES
36	VO LE PUY
37	US VALLEE DE LA GRESSE
38	PAYS VOIRONNAIS VOLLEY 2
39	VOLLEY LA TOUR DU PIN
40	GRENOBLE VUC 3

SENIORS FEMININS ARA	
N°	EQUIPES
1	VB ROMANS 2
2	VBC CHAMALIERES 2
3	VBALL 1
4	CEBAZAT VOLLEY-BALL
5	GRENOBLE VUC 2
6	US MEYZIEU VB 2
7	ES ST MARTIN D'HERES
8	LYON PESD VB
9	VB VILLEFRANCHE 2
10	PEYRINS VB
11	FIRMINY VB
12	STADE CLERMONTOIS
13	AL ECHIROLLES
14	US ST EGREVE VB
15	ANNECY VB
16	AS CALUIRE VB
17	VOLLEY LA TOUR DU PIN
18	PAYS VOIRONNAIS VOLLEY 1
19	VC MEXIMIEUX
20	OF ST CYPRIEN VB
21	VBALL 2
22	US VALLEE DE LA GRESSE
23	ANNEMASSE VOLLEY 74
24	VBC LYON FRANCHEVILLE
25	GRENOBLE VUC 3
26	L'ENVOLEY 01
27	UA SEYSSINS VB 2
28	SL MARGES
29	ROANNE/RIORGES VB
30	US MEYZIEU VB 3
31	AL CHAMBERY VB 2
32	MONTELIMAR VOLLEY
33	US ST GEORGES LES ANCIZES
34	AS DARDILLOISE
35	E ST CHAMOND VOLLEY 2
36	VBC CHAMALIERES 3
37	PL VILLETTE PB LYON 3
38	PAYS VOIRONNAIS VOLLEY 2
39	VB ROMANS 3
40	CASE VB 2

DROITS ET AMENDES SAISON 2022-2023**Pénalités**

Modification au Calendrier	Montant en €
Pour Coupe de France	Gratuit
Changement de Gymnase	Gratuit
Jour et / ou horaire	35,00
Feuille de match	
Non tenue	30,00
Mal Tenue	10,00
Parvenue hors délais	20,00
Déroulement d'une rencontre	
Résultats non communiqués	25,00
Licences non présentées (à partir de la 3 ^{ème} journée)	10,00
Droit de réclamation	100,00
Retard mise en place de matériel	25,00
Défaut de matériel (ballons, toise, manomètre, poteaux, filets, plaquettes)	15,00
Tenue non uniforme par joueur	5,00
Forfait match	
Forfait club recevant avec déplacement club visiteur (1)	50,00
Idem sans déplacement au cours des matchs Aller (2)	50,00
Idem, sans déplacement au cours des matchs Retour Seniors (indemnité Km/Aller)	150,00 Ligue + 1€/Km Aller au club
Forfait pendant les 3 dernières journées ou Finales Seniors	400,00
Équipe déclarée Forfait Général en Senior	800,00
Championnat Régional Jeunes	
Forfait lors d'un plateau	50,00 + 1€ km Aller
Renoncement à participer à la phase élite	200,00
Désistement dernière minute après diffusion formule sportive	40,00
Forfait Finale	200,00
Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage	
Défaillance Totale de l'arbitre	500,00
Défaillance partielle de l'arbitre (si quota non atteint) par match	50,00
Défaillance partielle de l'arbitre (si quota atteint) par match	25,00
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe par match	85,00
Modification de désignation arbitrale délai supérieur à 10 jours	Gratuit
Modification de désignation arbitrale délai inférieur à 10 jours	30,00
Récusation d'un arbitre sur une rencontre	100,00
Divers	
Frais de dossier d'un appel en Commission Régionale d'Appel	150,00
Litige : signature du club à la place du Licencié	300,00
Absence des représentants des GS ou UGS à l'AG	50,00
Non-respect de l'obligation d'entraîneur en Pré-national par match	10,00

(1) : indemnité frais déplacements du club visiteur, limité à 2 voitures, frais kilométrique selon le barème en vigueur

(2) : match retour chez le club recevant au match Aller

(3) : indemnités des frais de déplacements du club visiteur : 1€/Km trajet simple (Aller)

(4) : **match retour chez le club recevant au match aller**

Rappel des DAF Saison 2022/2023

Obligations DAF par équipe pour les GSA ayant leur équipe en Prénational ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPT JEUNE ÉLITE	Obligation pour le GSA ayant son équipe première en Pré-nationale d'engager une équipe en Championnat Régional Élite ou en Coupe de France jeunes dans la catégorie possible et le genre de leur choix	Oui
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	25 (ou 15 du même genre)
COLLECTIFS & UF JEUNES	Minimum d'Unités de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours.	1,5 UF
	Dont une équipe 6x6 ou 4x4	Oui
COLLECTIFS & UF SENIORS	Une équipe réserve du même genre que l'équipe seniors dont elle couvre l'obligation, engagée dans une compétition officielle (WE ou semaine) sans élimination.	Recommandé INDICATIF pas sanctionné cette saison

Obligations DAF par équipe pour les GSA ayant une équipe en Régional ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPT JEUNE ÉLITE	Pas d'Obligation pour le GSA d'engager une équipe en Championnat Régional Élite et Coupe de France	Recommandé
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	15 (ou 10 du même genre)
UF JEUNES	Minimum d'Unité de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours	1 UF
	Dont une équipe 6x6 ou 4x4	Oui

Obligations DAF par équipe réserve en Championnat Régional ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPTJEUNE ÉLITE	Pas d'Obligation pour le GSA d'engager une équipe en Championnat Régional Élite et Coupe de France	Recommandé
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	12 (ou 8 du même genre)
UF JEUNES	Minimum d'Unité de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours	0,5 UF

Collectif	Unités de Formation (UF)
1) Équipe non mixte évoluant en 6x6	1 UF
2) Équipe non mixte évoluant en 4x4	1 UF
3) Équipe évoluant en 2x2 (en M11, M9, avec mixité possible)	0,5 UF
4) École de Volley (12 jeunes doivent être identifiés) - M7 à M11	1 UF
5) Convention école / collège / section sportive (3 maximum)	0,5 UF
6) Club Jeunes (convention avec Association Sportive Scolaire)	0,5 UF
7) Centre de Formation des clubs Professionnels (CFCP) agréé par la Ministère	1,5 UF
Nota : les compétitions des jeunes à éliminations directes ne sont pas comptabilisées dans les UF. Le nombre total d'UF est limité à 7	

Obligations DAF entraîneurs par équipe en Championnat Régional ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
Pré-national ARA M/F	<p>3 entraîneurs diplômés au sein du Club (Licence Encadrement)</p> <p>- 1 entraîneur avec CI ou AFJ2 ou 2 avec CI ou AFJ Ou - 1 entraîneur avec CA ou AFJ ou 2 en formation CA ou AFJ Ou - 1 entraîneur avec CA ou module DRE2 ou 2 en formation CA ou AFJ</p>	<p>Oui</p> <p>INDICATIF Pas sanctionné cette saison</p>
	<p>Certificat Animateur ou en formation pour entraîneur sur feuilles de matchs :</p> <p>a) Formule sportive en 2 phases : la moitié des matchs plus 1 match par phase b) Formule sportive en 1 phase : la moitié des matchs de la saison plus 1 match</p>	<p>10 € par match manquant saison ou phase</p> <p>Pas sanctionné cette saison</p>
Régional senior R-A et Auvergne M/F	<p>2 entraîneurs diplômés au sein du club</p> <p>- 1 entraîneur avec CA ou AFJ ou 2 en formation CA ou AFJ Ou - 1 entraîneur avec CA ou module DRE2 ou 2 en formation CA ou AFJ Pas d'obligation d'entraîneur sur les feuilles de matchs</p>	<p>Oui</p> <p>INDICATIF Pas sanctionné cette saison</p>
Par équipe supplémentaire évoluant en Prénational / Régional M/F	<p>1 entraîneur diplômé au sein du club</p> <p>- 1 entraîneur avec CA ou Module DRE2 Ou - 2 entraîneurs avec CA ou module DRE2 Pas d'obligation d'entraîneur sur les feuilles de matchs</p>	<p>Oui</p> <p>INDICATIF Pas sanctionné cette saison</p>

TABLEAU DAF SAISON 2022/2023

ANNEXE 7

	LNV	LNV + Nat			
LNV	- 1 équipe réserve - 1 équipe J. 6x6 - 1 équipe J. CdF - 60 ou 40 Lic. J. du même genre - 5 UF	- 1 équipe réserve - 2 équipes J. 6x6 - 2 équipes J. CdF - 60 ou 45 Lic. J. du même genre - 8 UF			
		Elite	Élite + Nat		
Élite		- 1 équipe réserve - 1 équipe J. 6x6 - 1 équipe J. CdF - 60 ou 40 Lic. J. du même genre - 5 UF	- 1 équipe réserve - 2 équipes J. 6x6 - 2 équipes J.CdF - 60 ou 45 Lic. J. du même genre - 7 UF		
			N2	N2 + Nat	
N2			1 équipe réserve 1 équipe J. 6x6 1 équipe J. CdF 45 ou 30 Lic. J. du même genre 4 UF	1 équipe réserve 2 équipes J. 6x6 2 équipes J.CdF 60 ou 45 Lic. J. du même genre 6 UF	
				N3	N3 + Nat
N3				1 équipe réserve 1 équipe J. 6x6 1 équipe J. CdF 30 ou 20 Lic. J. du même genre 3 UF	1 équipe réserve 2 équipes J. 6x6 2 équipes J.CdF 60 ou 45 Lic. J. du même genre 5 UF
	LNV et ou Nat	Nat + Pré-nat	Nat+Pré-N+Rég	Nat + Rég	
	Totalité DAF Nat	Totalité DAF Nat + 1 équipe J. + 12 ou 8 Lic. J. du même genre + 0,5 UF	Totalité DAF Nat + 2 équipes J. + 24 ou 16 Lic. J. du même genre + 1 UF	Totalité DAF Nat + 1 équipe J. + 12 ou 8 Lic. J. du même genre + 0,5 UF	
Par Équipe supplémentaire en Régional ARA seniors (Pré-national et ou Régional)					
	1 équipe J. 6x6 ou 4x4 12 ou 8 Lic. J. même genre 0,5 UF				

- Équipe réserve du même genre engagée en championnat seniors de division inférieure
- Équipe jeune en Championnat peu importe le genre avant le 31 mars de la saison en cours
- Équipe jeune en Coupe de France peu importe le genre
- Licences jeunes de type Compétition VB avant le 31 janvier de la saison en cours de M7 à M21

	PRE-NATIONAL	PRÉ-NATIONAL + RÉGIONAL
PN	1 équipe réserve 1 équipe J. 6x6 ou 4x4 1 équipe J. CdF ou Chpt Régional Élite 25 ou 15 Lic. J. du même genre 1,5 UF	-1 équipe réserve 2 équipes J. 6x6 ou 4x4 1 équipe J. CdF ou Chpt Régional Élite 27 ou 23 Lic. J. du même genre 2 UF
		RÉGIONAL
Rég		1 équipe J. 6x6 ou 4x4 16 ou 10 Lic. J. du même genre 1 UF

DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PÔLE ESPOIR JEAN PERRIN**ASPECT SPORTIF****Système de compétition**

L'équipe masculine du Pôle espoir Jean Perrin fait partie intégrante du championnat de Pré-national senior ARA.

Toutes les rencontres sont comptabilisées.

Par soucis de protéger les jeunes joueurs et d'éviter les trop grands déplacements en semaine, L'équipe du pôle sera intégrée dans la poule la plus géographique du championnat et elle sera ajoutée aux autres équipes de la poule.

Particularité pour le classement

L'équipe masculine du Pôle Espoir du Lycée Jean Perrin est protégée et sera de nouveau proposée la saison prochaine en accord avec la ligue et le responsable du pôle dans le championnat de Pré-national.

L'équipe du pôle participe uniquement à la phase aller (9 matchs) du championnat de pré-national et reçoit toutes les équipes de la poule à domicile.

Dans cette poule toutes les rencontres sont comptabilisées et pour les équipes autres que le Pôle, elles seront classées pour jouer le match de classement contre l'équipe de même classement de l'autre poule en appliquant la méthode du meilleur ratio : (points / nombre de matchs joués, puis si besoin le nombre de victoires.

Jours et horaires des rencontres

Les rencontres à domicile se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi ou jeudi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements, à Jean Perrin.

Le vendredi soir, les joueurs du Pôle espoirs de Jean Perrin rentrent dans leur famille et retrouvent leur club. Dans le règlement, un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les modifications seront gratuites mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours, **sous réserve de respecter les articles 11.2, 11.4 et 11.5 du RGER.**

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20h00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS / JOUEUSES**Inscription sur les feuilles de match**

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur du Pôle Espoir, leur inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.

Libéros : Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Qualification et licence

Les joueurs du Pôle Espoir de Jean Perrin sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.

Obligation d'utiliser la feuille de match électronique pour toutes les compétitions régionales ARA seniors.

En cas de non présentation de la licence, les arbitres doivent exiger :

- La présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,
- En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.
- Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licence accompagnée du double ou du triple surclassement validé par le médecin fédéral

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueur.

A noter que seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

ASPECTS FINANCIERS (se reporter au BRI partie arbitrage)

Le Pôle Espoir Jean Perrin doit s'acquitter du montant des droits d'engagement.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Le Pôle Espoirs de Jean Perrin par la composition de son collectif composé exclusivement de jeunes ne génèrent pas de devoirs d'accueil.

Le quota d'arbitrage régional est pris en charge par la Commission Régionale d'Arbitrage.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur ou joueuse du Pôle Espoir Jean Perrin, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur dans son équipe.

Toutefois, en accord avec son joueur, le club pourra laisser la liberté à son adhérent de participer avec l'équipe du Pôle espoir Jean Perrin à cette dite rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement du Pôle espoir Jean Perrin à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.

Feuille de match - Centralisation des Résultats - Equipement - Réclamation - Avertissement et Sanctions de terrain.

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus.

		TABLEAU DES JOUEURS DE LA CATÉGORIE SENIORS M/F QUI APPARTIENNENT A LA CATÉGORIE A OU B											
		Exemple 1		Exemple 2		Exemple 3		Exemple 4		Exemple 5		Exemple 6	
		Equipe1	Equipe 2	Equipe1	Equipe 2	Equipe1	Equipe 2	Equipe1	Equipe 2	Equipe1	Equipe 2	Equipe1	Equipe 2
18 ^{ème} Journée													non
17 ^{ème} Journée								Inscrit					oui
16 ^{ème} Journée												oui	Inscrit
15 ^{ème} Journée												oui	oui
14 ^{ème} Journée							oui					oui	oui
13 ^{ème} Journée							non	non				non	non
12 ^{ème} Journée							non	non				non	non
11 ^{ème} Journée					oui		non					non	non
10 ^{ème} Journée					non				Inscrit			Inscrit	non
9 ^{ème} Journée					non		oui					oui	non
8 ^{ème} Journée					non		non	non				non	Inscrit
7 ^{ème} Journée				Inscrit			non	non				non	oui
6 ^{ème} Journée					oui		non					non	oui
5 ^{ème} Journée			oui						Inscrit			Inscrit	non
4 ^{ème} Journée			non		oui				Inscrit			Inscrit	non
3 ^{ème} Journée			non		oui				Inscrit			Inscrit	non
2 ^{ème} Journée			non				oui					oui	Inscrit
1 ^{ère} Journée		Inscrit			oui		oui					oui	Inscrit